



MUNICIPALITE

Préavis 2016–2021 / N° 50

Arrêté d'imposition pour l'année 2021

Rolle, le 24 août 2020

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à adopter le projet d'arrêté d'imposition que soumet à votre approbation la Municipalité pour l'année 2021.

1. PREAMBULE

Fondée sur que nous vivons actuellement, Afin de ne pas alourdir les dépenses des ménages par une augmentation de la charge fiscale de ses administrés dans un contexte marqué par les répercussions financières négatives pour la population et les entreprises de la crise sanitaire, la Municipalité propose de reconduire en 2021 le barème d'imposition voté par le Conseil communal pour 2020, à savoir un taux de 59.5 %.

2. BASE LEGALE

Conformément à l'article 33 de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LCom), l'arrêté d'imposition, dont la durée ne peut excéder cinq ans, doit être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat après avoir été adopté par le Conseil communal. Pour cette année, l'arrêté d'imposition doit être transmis au Canton d'ici au vendredi 30 octobre 2020.

L'article 6 LCom précise que l'impôt communal se perçoit en pourcent de l'impôt cantonal de base. Celui-ci doit être le même pour :

- l'impôt sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers ;
- l'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales ;
- l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

3. SITUATION ECONOMIQUE

Selon les prévisions conjoncturelles du Groupe d'experts de la Confédération¹ datées du 23 avril 2020, une forte baisse du PIB est attendue en 2020 en raison des mesures prises pour endiguer la propagation du coronavirus. En 2021, l'économie ne devrait se redresser que lentement. Il prévoit un taux de chômage de 3,9 % en moyenne annuelle, ce qui représenterait la plus forte baisse de l'activité économique depuis 1975.

Il table également sur une lente reprise de l'économie mondiale au cours des prochains trimestres, ce qui en Suisse affectera notamment le commerce extérieur, sensible à la conjoncture. Globalement on devrait assister à une nette sous-utilisation des capacités de production et à une forte montée des incertitudes, ce qui pourrait conduire à un très fort recul des investissements et à une réduction de l'emploi.

4. SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Appréciation de la situation actuelle

Les comptes 2019 ont bouclé avec un déficit de CHF 2'885'523 au lieu des CHF 3'683'103 prévus au budget, soit une amélioration de CHF 797'850. Ce résultat a été rendu possible par une diminution des charges courantes et par des entrées fiscales exceptionnelles et inattendues des personnes morales, qui ont permis de bénéficier du plafonnement de l'effort des charges péréquatives, fixé à 45 points d'impôts pour les années 2018 et 2019.

A ces effets s'ajoute des droits de mutation perçus en 2019 pour un montant quatre fois supérieur à la moyenne des années précédentes, ainsi que des taxes liées aux nouveaux plans de quartiers. Ces différents éléments ont permis de dégager une marge d'autofinancement positive en 2019 de CHF 2'298'002, soit une augmentation de CHF 1'597'700 par rapport à 2018, ce qui a permis de stabiliser l'endettement de la Commune².

De plus, en décembre 2019, l'Administration cantonale des impôts a informé la Commune de versements très importants et uniques pour l'année 2020 en lien avec des entrées fiscales de personnes morales. Grâce au plafonnement de l'effort des charges péréquatives fixé à 48 points d'impôts en 2020, une partie de ces revenus pourront être conservés par la Commune, ce qui devrait lui permettre de dégager une marge d'autofinancement équilibrée. Par conséquent, et contrairement aux prévisions, comme pour 2019, la Commune devrait pouvoir subvenir, en 2020, à ses dépenses courantes sans avoir à recourir à l'emprunt.

Dès lors, même si pour l'année 2021 les perspectives financières s'annoncent très difficiles, la Municipalité, afin de ne pas alourdir les charges des ménages et entreprises Rollois, a décidé de conserver le taux de 59.5 et de recourir à l'emprunt pour financer la part qui ne sera pas couverte par les revenus fiscaux.

* * * * *

¹ Confédération suisse, Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

² Voir annexe 1 : Evolution des emprunts et taux d'endettement par habitant

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Vu le préavis 2016 – 2021 / N° 50 de la Municipalité du 24 août 2020

Entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- Adopte l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 tel que présenté, fixant le taux d'imposition de la Commune à 59,5 %, selon l'annexe du présent préavis dont il fait partie intégrante.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 24 août 2020

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Denys Jaquet



Le Secrétaire



Julien Bocquet

1^{re} séance avec la Commission des finances : selon calendrier

Municipal délégué : M. le Syndic Denys Jaquet

Annexe 1 : Evolution des emprunts et taux d'endettement par habitant

Evolution des emprunts et taux d'endettement par habitant					
Au ...	Emprunts	Investissement annuel du patrimoine administratif et financier	Total des investissements au bilan	Population	Dettes communales par habitant
31.12.2003	24'130'000	3'549'319	32'494'150	4365	5'528
31.12.2004	22'430'000	1'682'978	30'250'189	4447	5'044
31.12.2005	23'899'000	7'282'624	31'740'116	4591	5'206
31.12.2006	19'584'000	3'522'870	28'992'590	4811	4'071
31.12.2007	12'769'000	3'615'654	19'481'583	4990	2'559
31.12.2008	10'609'000	3'901'013	19'281'387	5369	1'976
31.12.2009	5'449'000	3'670'615	19'409'298	5577	977
31.12.2010	5'320'000	2'271'811	18'676'308	5751	925
31.12.2011	5'260'000	5'312'073	21'366'717	5822	903
31.12.2012	11'195'000	12'171'303	31'832'813	5847	1'915
31.12.2013	18'090'000	9'994'461	38'116'993	5896	3'068
31.12.2014	33'985'000	15'156'048	49'657'839	5900	5'760
31.12.2015	23'680'000	16'888'400	43'872'290	6047	3'916
31.12.2016	19'375'000	8'028'894	45'949'819	6142	3'155
31.12.2017	30'260'000	9'773'534	51'624'271	6225	4'861
31.12.2018	40'680'000	3'932'772	50'095'049	6246	6'513
31.12.2019	41'400'000	1'544'651	48'569'338	6245	6'629